

nos armées a le droit, ici, de faire des déclarations politiques? On dirait que ceux qui portent le nom Allard parlent souvent trop longtemps et trop souvent.

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, tout à l'heure le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) disait que cette Chambre a déjà eu l'occasion de discuter du sujet mentionné dans la motion présentée par le parti conservateur. Mais je crois, monsieur l'Orateur, que depuis que nous avons eu l'occasion de discuter de l'unification des forces armées, il y a eu des faits nouveaux qui ajoutent non seulement un élément d'importance à la situation dans les circonstances présentes mais également un élément d'urgence.

Parmi ces faits, il y a la déclaration des amiraux; la déclaration même du ministre et, surtout, un autre fait qui est relié directement à l'unification, c'est l'avis publié à la base de Bagotville à l'effet que les militaires canadiens-français devraient s'exprimer en anglais pendant leur travail.

Eh! bien, monsieur l'Orateur, si c'est là un des effets de l'unification, je crois qu'il est important et même urgent de discuter aujourd'hui même de cette question.

[Traduction]

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Monsieur l'Orateur, je crois que toute la question de l'importance pressante doit être examinée en fonction de la déclaration faite par le ministre à M. Carles Lynch au réseau national de télévision et, s'il était sincère, il s'agit bien d'une question d'importance pressante. Il a alors déclaré que l'unification serait accélérée et que la seule question qui exigeait le consentement de la Chambre était le changement de nom. Si tel est le cas et si c'était le sens de ses propos, comme je suis porté à le croire, alors c'est évidemment une question d'importance pressante qu'il faudrait débattre sur-le-champ.

[Français]

**M. l'Orateur:** Je remercie les honorables députés qui ont pris part à la discussion sur la motion de l'honorable député de Halifax (M. Forrestall). Je tiens à les assurer que j'ai pris en bonne considération les arguments qu'ils ont bien voulu présenter pour m'éclairer dans une décision aussi difficile à prendre.

[Traduction]

Le député d'Halifax (M. Forrestall) a demandé la permission de proposer l'ajournement de la Chambre conformément à l'article

26 du Règlement en vue de la discussion d'une affaire précise d'une importance publique pressante. Nous nous sommes demandé si l'urgence du débat est telle qu'il faudrait ajourner en ce moment les travaux ordinaires de la Chambre. Comme les députés le savent, l'ordre du jour des travaux de la Chambre relève du gouvernement, et nous ne pouvons procéder à l'ajournement de ces travaux pour passer à l'étude de travaux non prévus à moins que les conditions prescrites par le Règlement de la Chambre et l'usage soient rigoureusement remplies.

Les députés savent aussi bien que moi quels sont les commentaires pertinents. Voici ce que prescrit le commentaire 100 de Beauchesne, quatrième édition:

«Urgence», au sens de la présente règle, ne s'applique pas au fond même de la question, mais signifie «urgence du débat», lorsque les occasions ordinaires fournies par le Règlement de la Chambre ne permettent pas que le sujet soit soulevé assez tôt et que l'intérêt public exige que la discussion ait lieu immédiatement.

Il n'est pas facile de décider, en considérant un article précis inscrit au *Feuilleton* par rapport à un autre article proposé par un député, à titre particulier, lequel des deux devrait avoir la préséance sur l'autre, et si l'urgence du débat est telle que les affaires ordinaires de la Chambre devraient être mises de côté; mais, tout compte fait, je doute que la question soulevée par le député réponde aux exigences des commentaires et des précédents de la Chambre.

Je signale aussi aux députés le commentaire 100 (8) de Beauchesne, quatrième édition, qui se lit en partie comme il suit:

«J'estime que l'article du Règlement de 1882...

...qui est semblable à celui que nous examinons en ce moment...

...n'a jamais envisagé de motion concernant un sujet de portée aussi vaste. Ce qui était visé, à mon avis, c'était quelque crise soudaine...

Cela devrait être la deuxième exigence. Il faudrait que la question vise une crise soudaine, quelque chose de tout à fait nouveau.

• (3.20 p.m.)

Le sujet de la motion est extrêmement important. Je m'en rends compte tout comme le ministre et d'autres députés qui ont formulé des observations pour la gouverner de la présidence. En soi, le sujet est indiscutablement urgent, mais ce qu'il me faut déterminer maintenant à cet égard, c'est s'il y a une urgence assez soudaine pour motiver l'ajournement de la Chambre.